

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 FÉVRIER 2021**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 8 février 2021, à compter de 21 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Roy, les conseillers suivants :

Vacant	siège 1
Karine Montminy	siège 2
Marcel Blouin	siège 3
Lyse Chatelois	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 21h00 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation, en ajoutant le point 6.3 Terrain de balle, et en enlevant le point 11. Politique d'investissement du Fond des Milieux de Vie.

**Résolution 2021-02-16**

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point 18 «Varia» ouvert.

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2021;
4. Période de questions réservée au public;
5. Inspecteur en bâtiment et en environnement;
6. CDSM :
  - 6.1 contribution ;
  - 6.2 gym extérieur;
  - 6.3 terrain de balle
7. Fauchage des abords routier ;
8. Contrat pour les pelouses ;
9. Entente intermunicipale pour la mise en commun des collectes des matières résiduelles
10. Régie des déchets ;
11. Projet de la loi C-213 ;
12. Cloche à vêtements ;

13. Journées de persévérance scolaire ;
14. Fonds de biodiversité ;
15. Paiement des comptes :
  - 15.1 Comptes payés
  - 15.2 Comptes à payer.
16. Bordereau de correspondance ;
17. Rapports :
  - 17.1 Maire;
  - 17.2 Conseillers;
  - 17.3 Directrice générale;
18. Varia ;
19. Période de questions réservée au public ;
20. Évaluation de la rencontre;
21. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 11 JANVIER 2021**

**Résolution 2021-02-17**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 11 janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question.

5. **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

Rien à signaler.

6. **CDSM**

**6.1 Soutien financier CDSM**

**ATTENDU QUE** la Corporation de développement de Saint-Malo (CDSM) demande un soutien financier afin de poursuivre ses différents projets;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo s'engage à soutenir financièrement la CDSM afin qu'elle puisse fonctionner et développer des projets pendant l'année 2021;

**Résolution 2021-02-18**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo remettra le montant de 6 000 \$ afin que la Corporation de développement de Saint-Malo (CDSM) poursuive ses différentes réalisations.

**QUE** la CDSM doit déposer un rapport de revenus et de dépenses annuellement pour le Conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 6.2 Gym extérieur

**ATTENDU QUE** le projet du gym extérieur a été confié à la CDSM;

**ATTENDU QU'** une subvention peut être obtenue pour l'achat des appareils ;

### **Résolution 2021-02-19**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

**QU'** une demande de subvention sera présentée à la Fondation Tillotson pour l'achat des équipements pour le gym extérieur;

**QUE** la municipalité de Saint-Malo donne le mandat à madame Micheline Robert, agente au développement de la CDSM de s'occuper du processus de la demande de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 6.1 Terrain de balle

**ATTENDU QUE** une subvention peut être obtenue pour l'amélioration du terrain de balle;

### **Résolution 2021-02-20**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

**QU'** une demande de subvention sera présentée au Fond Vitalité des Milieux de vie de la Municipalité Régionale de Comté de Coaticook pour l'amélioration du terrain de balle de la Municipalité.

**QUE** la municipalité de Saint-Malo donne le mandat à madame Micheline Robert, agente au développement de la CDSM de s'occuper du processus de la demande de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 7. **FAUCHAGE DES ABORDS ROUTIERS**

**ATTENDU QUE** les abords routiers doivent être fauchés pour aider à la visibilité;

**ATTENDU QUE** monsieur Claude Montminy a remis une soumission de 155.00 \$ / heure pour les services de fauchage et de débroussaillage.

### **Résolution 2021-02-21**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**D'accepter** le prix demandé par Monsieur Claude Montminy de 155.00 \$ / heure, pour les services de fauchage et de débroussaillage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**8. CONTRAT POUR LES PELOUSES**

**ATTENDU QUE** La municipalité de Saint-Malo a reçu deux soumissions pour l'entretien des pelouses.

**Résolution 2021-02-22**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Malo approuve la soumission de l'entreprise Mathieu Létourneau pour la tonte de pelouse au montant 12 800.00 \$ taxes non comprises, et la soumission de la même entreprise pour le fauchage des glissières pour 40\$/ heure par homme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**9. ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA MISE EN COMMUN DES COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Remis à une séance ultérieure.

**10. RÉGIE DES DÉCHETS**

Remis à une séance ultérieure.

**11. PROJET DE LA LOI C-213**

Remis à une séance ultérieure.

**12. CLOCHE À VÊTEMENTS**

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Coaticook a été mobilisé sur l'enjeu de la collecte des vêtements dans des cloches à vêtements dans des municipalités.

**ATTENDU QUE** la Municipalité Régionale de Comté de Coaticook a informé que le Centre d'Action Bénévole qui collectait ces cloches, souhaitait mettre fin à cette tournée.

**ATTENDU QUE** Récupex se porte volontaire pour assumer la relève et prendre en charge la collecte;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit assumer le coût de l'achat de la cloche qui revient à 500 \$;

**Résolution 2021-02-23**

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter le paiement de 500 \$ pour la cloche à vêtements pour la Municipalité de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**13. JOURNÉE DE PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

### 13.1 Journée de la persévérance scolaire;

**ATTENDU QUE** les décideurs et les élus de l'**Estrie** ont placé, depuis 16 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

**ATTENDU QUE** les élus de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont réitéré parmi les actions à prioriser pour la prochaine année, celle de contribuer à la persévérance scolaire, la réussite académique et la poursuite des études supérieures dans une optique de rehaussement des capacités personnelles, d'égalité des chances, et de recherche et d'occupation d'emplois de qualité;

**ATTENDU QUE** le Québec entier fait face à une crise sans précédent due à la pandémie de COVID-19 et que les impacts sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants sont nombreux, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

**ATTENDU QUE** le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

**ATTENDU QUE** les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'encore 17,5 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires;

**ATTENDU QUE** les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus et qu'un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins annuellement qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;

**ATTENDU QUE** le travail du Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser des millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

**ATTENDU QU'** il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel, plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

**ATTENDU QUE** la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

**ATTENDU QUE** le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie organise, du 15 au 19 février 2021, la 12<sup>e</sup> édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le

thème « Nos gestes, un + pour leur réussite », que celles-ci souhaitent rendre hommage cette année à la résilience dont font preuve les élèves et les étudiants, et qu'elles visent à générer des centaines de genres de la part de l'entourage et de la population, de manière à insuffler un sentiment de fierté au regard de leur parcours, à contribuer à les motiver de poursuivre et à donner un élan pour terminer cette année hors de l'ordinaire;

**ATTENDU QUE** les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

#### **Résolution 2021-02-24**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

De proclamer les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2021 comme étant les Journées de la persévérance scolaire à la municipalité de Saint-Malo.

D'appuyer le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé et des services sociaux, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

De faire parvenir une copie de cette résolution au Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **13.2 Achat des beignes;**

**ATTENDU QUE** la semaine de la persévérance scolaire se déroule du 15 au 19 février 2021 ans toutes les écoles du Québec;

**ATTENDU QU'** le conseil désire offrir une petite douceur aux élèves pour les féliciter de leur travail;

#### **Résolution 2021-02-25**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois;

D'autoriser l'achat de beignes pour les élèves de l'école Notre-Dame-De-Toutes-Aides pour la semaine de la persévérance scolaire au coût maximal de 50 \$ taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **14. FONDS DE BIODIVERSITÉ**

Remis à la séance d'août.

## 15. PAIEMENT DES COMPTES

### 15.1 Comptes payés

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 86 522,83 \$ payés depuis le 12 janvier 2021 ;

#### **Résolution 2021-02-26**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**D'**accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 86 522,83 \$ payés depuis le 12 janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 15.2 Comptes à payer

#### 15.2.1. Loisirs

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo accepte d'aider le Comité des Loisirs à payer les frais de chauffage;

#### **Résolution 2021-02-27**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

**DE** remettre 8 000 \$ au Comité des Loisirs afin d'aider à défrayer le coût du chauffage à la salle des Loisirs, pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### 15.2.2. Pompiers de Saint-Isidore

**ATTENDU QUE** l'entente relative à la fourniture de services pour la protection contre les incendies avec Saint-Isidore-de-Clifton a été signée le 28 août 2008 à Saint-Malo et le 25 septembre 2008 à Saint-Isidore;

**ATTENDU QUE** cette entente se renouvelle automatiquement par période successive d'un (1) an;

**ATTENDU QUE** le paiement pour l'année 2020 est dû;

#### **Résolution 2021-02-28**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**DE** payer la partie de la quote-part de la Municipalité au montant de 21 427,28 \$ selon l'entente pour la fourniture des services de protection contre les incendies par la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 16. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue, notamment la demande de citoyennes Jocelyne Laperle et Mireille Laperle.

**ATTENDU QUE** le terrain portant le matricule 2607-11-3930 est à vendre;

**ATTENDU QU'** une partie d'un bâtiment accessoire se trouvant sur le terrain portant le matricule 2607-11-3930 empiète sur le terrain municipal portant le matricule 2607-11-3550;

**ATTENDU QUE** les nouveaux acheteurs du terrain portant le de matricule 2607-11-3930 sont intéressés à acheter le terrain adjacent appartenant à la municipalité portant le matricule 2607-11-3550;

**ATTENDU QUE** le terrain appartenant à la municipalité portant le matricule 2607-11-3550 a une valeur au rôle de 3 500.00 \$;

**ATTENDU QUE** le terrain appartenant à la Municipalité n'est pas affecté à l'utilité publique;

### **Résolution 2021-02-29**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'autoriser la vente du terrain portant le matricule 2607-11-3550 aux acheteurs madame Vérone Presseault et monsieur Karim Assouli au prix de 3 500.00 \$ sans taxes.

**QUE** les frais de notaires et d'arpentage (s'il y a lieu) sont aux frais de l'acheteur.

D'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous documents nécessaires à la transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **17. RAPPORTS :**

### **17.1 Maire**

Monsieur le Maire a fait le rapport de la table des Maires à laquelle il a assisté.

### **17.2 Conseillers**

Rien à signaler.

### **17.3 Directrice générale**

Rien à signaler.

## **18. VARIA**

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

## **19. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question n'a été posée.

## **20. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.



## 21. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.  
Il est 21 h 17.

---

Benoit Roy, maire

---

Édith Rouleau, directrice générale et  
secrétaire-trésorière